

Des voix: Honte!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je soutiens, monsieur l'Orateur, que le premier ministre (M. Trudeau) a ergoté sur les mots pour esquiver la question. Ce n'est pas le qualificatif qui est employé pour désigner l'incident qui est survenu, qu'on l'appelle illégal, répréhensible ou irrégulier qui est en cause. Je pense à de nombreuses irrégularités qui sont beaucoup plus graves que certaines illégalités. A mon avis, Votre Honneur doit juger de la qualité de l'acte. A nos yeux, la qualité des actes de certains ministres du cabinet et la qualité de l'acte commis par le premier ministre en essayant de masquer toute l'affaire pendant cette quinzaine, est mauvaise; qu'on l'appelle acte répréhensible ou irrégularité ne change rien à l'affaire, ce n'est pas plus dommageable que si je l'appelle un acte illégal. Donc, je dis à Votre Honneur, qu'en examinant ce cas, vous devez reviser les décisions que vous avez déjà rendues quant à la fonction de cette Chambre, qui est un endroit destiné aux débats, et vous devez également analyser très soigneusement la question de sémantique et la signification de ces divers mots.

Mon honorable collègue de Grenville-Carleton s'est très bien acquitté de sa tâche, mais j'aurais une remarque à ajouter. C'est un peu ennuyeux de parler ici de deux poids, deux mesures alors que...

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... presque chaque fois que des accusations ou des critiques proviennent de ce côté-ci de la Chambre, nous avons ces messieurs d'en face que chahutent et qui crient «Portez une accusation, mettez votre siège en jeu».

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et les députés de l'arrière-ban qui applaudissent comme maintenant. Cependant, quand les accusations proviennent d'en face, nous n'entendons pas: «Portez une accusation». Le premier ministre a dénigré le juge Mackay pendant toute cette affaire, mais il n'a accusé personne.

Des voix: Quelle honte!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le problème est déjà assez compliqué en lui-même sans y ajouter d'autres complications. Je crois qu'il vaudrait mieux nous en tenir à la question de savoir si les propos du député de York-Simcoe justifient la question de privilège.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis d'accord avec vous, monsieur l'Orateur, mais je vous rappelle que les derniers mots du président du Conseil Privé étaient pour exiger que le député de York-Simcoe porte une accusation ou mette son siège en jeu. Selon moi, si on demande à l'opposition de porter des accusations, cela devrait valoir pour les deux côtés. Aujourd'hui le député de Matane (M. De Banné) a porté des accusations contre le juge Mackay. Mais l'a-t-il fait officiellement? Le président du Conseil Privé se plaît à m'attaquer tant qu'il peut, sans jamais porter d'accusation officielle.

A mon avis, il s'agit vraiment de savoir si le député de York-Simcoe a dépassé ou non les bornes dans les propos qu'il a tenus hier soir, et il vous appartient d'en décider. Il n'appartient pas au président du Conseil Privé de se saisir de cette occasion pour semer la confusion en prétendant que chaque fois qu'ils portent une accusation, les députés

Privilège—M. Sharp

de l'opposition doivent le faire officiellement. C'est une manière d'éviter la question; nous en avons assez de ces procédés.

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je me sens visé personnellement. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a parlé de ministres sans me nommer. Je n'étais pas à la Chambre et c'est la première fois que j'ai l'occasion de lui demander de porter une accusation ou alors de retirer ses paroles et de présenter des excuses. Le député a dit que certains ministres avaient enfreint la loi. Après la parution du premier article sur cette affaire dans le journal, j'ai envoyé une lettre au juge qui avait porté l'accusation et dans les 48 heures, il a retiré son accusation et présenté des excuses. La semaine suivante, le journal qui avait publié l'article a retiré ses accusations et a offert ses excuses officiellement au député de Saint-Maurice en première page. Je trouve l'accusation du député très grave; il devrait au moins imiter les deux personnes que j'ai mentionnées et retirer ses accusations contre moi.

De plus, l'autre jour, le ministre de la Justice (M. Basford) a dit en sa qualité de conseiller juridique de la Couronne, que la conduite des trois ministres en cause n'avait absolument rien d'illégal. Comme je me sens visé personnellement, je demande au député de retirer son accusation ou alors d'être prêt à supporter les conséquences de ses actes et à mettre son siège en jeu.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai été amené à prendre part au débat par les deux députés d'en face. Peut-être dans un cas est-ce au moyen d'un faux-fuyant, mais dans l'autre cela aurait pu être plus important. Dans le premier cas, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a fait allusion au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui avait fait main basse sur une superficie de terrains pendant qu'il était premier ministre. Je sais que Votre Honneur serait impatient si nous revenions là-dessus, mais on l'a présenté à titre de précédent. Je désire seulement rappeler à la Chambre votre décision à ce sujet, monsieur l'Orateur. Vous avez jugé que de ma part il n'y avait eu ni fausse allégation, ni acte illégal, ni irrégularité. D'après votre décision, j'avais fait cela pour le bénéfice des institutions canadiennes et j'avais dit personnellement que les faits étaient connus de la Chambre. C'est que, vers 1958, ces terrains qui relevaient de la CCN ont été soudain mis à la disposition du premier ministre. C'étaient les faits. Je pense donc qu'il s'agit de fabulation.

● (1230)

Quant à la deuxième question, l'aspect sémantique de l'emploi de l'expression acte répréhensible, j'insiste sur le fait que je l'ai utilisée à bon escient, et si les députés ont en mémoire mes paroles ainsi que les questions posées par le chef de l'opposition (M. Clark), ils conviendront que je l'ai utilisée d'une manière générale et, dirais-je, assez vague car je voulais parler à la fois d'illégalités et d'irrégularités. J'ai admis m'être servi de cette expression, mais j'ai demandé à la Chambre ce qui devrait en découler. J'ai bien dit que personne ne voyait d'acte répréhensible, c'est-à-dire d'illégalité. En fait, il y a maintenant des gens qui pensent qu'il ne s'agissait pas d'illégalité mais qu'il y a eu acte répréhensible en ce sens que l'action était irrégulière, ce pour quoi on a présenté des excuses.